



Démission un peu forcé de la part de mon responsable

Par **natissime_old**, le **11/12/2007** à **10:44**

Bonjour, rnrn en octobre 2003, j'ai été embauchée en alternance en tant que chargée de communication. A l'obtention de mon master, ma société a décidé de m'embaucher comme responsable communication. Au bout d'un an, ma société a choisi d'ouvrir une filiale en tunisie. Cela signifie que certains postes en france allaient être transférés à tunis : dont le mien. A cette annonce, on m'a transféré au service commercial en tant que responsable commercial puis on m'a promu directrice de clientèle; poste que j'occupe encore aujourd'hui. Jusqu'ici tout va bien ! une problématique vient se greffer. Comme tenu que mon mari est officier dans la marine, nous avons dû déménager à brest. de ce fait j'ai demandé à ma société de faire un mi-tps géographie (2 jours à brest / 3 jours à Paris) : chose qu'ils ont accepté. Au bout de 6 mois mon nouveau responsable me demande de revenir à tps complet pendant 6 mois à paris pour être formée : j'ai accepté mais à condition de loger ds l'appartement que la société loue pour héberger mes collègues tunisiens qui viennent en formation : ils ont accepté. Au bout de ces 6 mois, je retourne faire mon mi-tps. et à nouveau au bout de 6 mois, il me demande à nouveau de revenir à paris mais à tps complet et définitivement et en plus lme disent que je n'ai plus le droit de loger à l'appartement de la société ! compte tenu que je ne peux pas financièrement louer un appartement à paris et rembourser ma maison à brest : je lui ai dit que ça ne serait pas possible. et comprenant ma situation personnelle mon responsable m'a dit qu'il ferait le nécessaire pour que l'on s'arrange et que je touche les assedics. Malheureusement le juriste de la société ne veut pas car selon lui c'est une fraude à l'assedics : chose que je respecte. Mais du coup mon responsable veut m'entendre dire que je m'en vais et me propose que je donne ma lettre de démission. Et en contre parti le tps de mon préavis je reste gracieusement à l'appartement de la société. et depuis une semaine il me harcèle pour que je lui donne une réponse avant les fêtes de fin d'années !! moi de mon côté je lui ai expliqué que je ne pouvais pas démissionner sans avoir un autre travail ailleurs (je ne peux pas me retourner sans salaire

du jour au lendemain. Je ne peux pas prédire que je vais trouver un travail dans 3 mois !!! Et ça il s'en moque : lui veut que je donne ma démission pour qu'il commence à recruter quelqu'un d'autre !! peut-il m'obliger à démissionner? merci pour votre aide !!!!!

Par **jeanyves**, le **16/12/2007** à **17:58**

Bonjour,
Votre employeur ne peut pas exiger votre démission. (art.L122-4 Code du travail).Il ne peut vous harceler pour l'obtenir.(art.L122-49 harcèlement moral).Vous pouvez lui rappeler ces 2 articles du code du travail.Cela devrait calmer.
Vous habitez Brest et travaillez à Paris ce qui vous oblige à payer 2 loyers.C'est lourd financièrement.
Si votre employeur ne vous autorise plus le logement de location et que des raisons financières vous obligent à démissionner, prenez le temps de réflexion.
La démission ne doit pas être prise à la légère car vous assumez la rupture du contrat de travail et ne serez pas prise en charge par l'Assédis.Ce qui n'aurait pas été le cas si vous aviez suivi votre mari à Brest.Cela pourrait être une piste.L'Assédis pourrait peut être voir si vous pouvez toujours en bénéficier.
Si non, démarchez de futurs employeurs dans votre région.Lorsque vous aurez une promesse d'embauche, vous pourrez démissionner.N'oubliez pas que votre statut vous impose un délai-congé (préavis) de 3 mois sans doute.
Je connais bien ce problème ayant été embarqué à Brest.
Restant à votre disposition,
Bonne journée.